

216C0448
FR0004529147-FS0150

9 février 2016

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

TESSI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 février 2016, la société par actions simplifiée Amiral Gestion¹ (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 février 2016, le seuil de 5% du capital de la société TESSI et détenir, pour le compte desdits fonds, 163 473 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 5,84% du capital et 3,79% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TESSI sur le marché.

¹ Contrôlée par M. François Badelon.

² Sur la base d'un capital composé de 2 797 678 actions représentant 4 312 743 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.